

Bourse aux vêtements « les petits boutons »

Règlement de dépôt pour 2 listes dans une famille.

Une 2^{ème} liste dans une même famille : même foyer (marié, concubin, enfants...) ou **même famille « élargie »** (parents, si parents séparés listes pour le même enfant (âge), grands-parents, frères, sœurs...) est acceptée en fonction de certaines conditions et après demande d'autorisation au CA (à chaque bourse)

Par justice par rapport aux bénévoles (augmentation articles selon nombre d'heures d'aide), dans l'optique de respecter l'équité de participation à la bourse pour chaque foyer et de l'ouvrir à un maximum de famille, le bureau se réserve le droit de statuer au cas par cas lors de dépôt de listes dans une même famille ou concernant des bénévoles.

- Si les 2 personnes d'une même famille ne sont pas bénévoles ou si le total du bénévolat des 2 déposants dans la famille est **inférieur à 12h**, une 2^{ème} liste sera autorisée, **si les vêtements et chaussures déposés correspondent impérativement au déposant** (sa taille, les tailles de ses enfants (sous son toit), de son conjoint..., sans que des articles du **même créneau d'âge**: vêtements, chaussures aient été déposés dans l'autre liste).

Exemple : une mamie ne proposera pas dans sa liste les vêtements ou les chaussures d'enfant de sa fille si celle-ci fait déjà une liste. Pas 2 listes pour une même famille.

- Si le total d'heures de bénévolat effectué par l'un ou les deux membres d'une famille est **au moins de 12 heures**, une 2^{ème} liste dans une même famille sera acceptée à condition que les « articles vêtements » correspondant à l'un des 2 déposants (sa taille, les tailles de ses enfants, de son conjoint) **ne dépassent pas 80 articles pour les 2 listes**. Elles seront complétées par d'autres articles: jeux, linge de maison, articles de puériculture, chaussures, autres articles.

Exemple : Dans ce cas de bénévolat d'au moins 12h (possible à 2), une mamie et sa fille peuvent faire chacune une liste. La mamie peut faire une liste avec des habits de sa fille et de ses petits-enfants...

Mais dans les 2 listes, il ne doit pas y avoir plus de 80 « **articles vêtements** » (c'est-à-dire avec des tailles) de la famille de sa fille. Les listes seront complétées avec d'autres articles.

Les listes seront contrôlées sur ces critères et la 2^e liste de la famille pourra être supprimée si le règlement n'est pas respecté, y compris le jour du dépôt.

- Pour une **liste commune à 2 bénévoles adultes ou 1 adulte et 1 jeune de plus de 12 ans**, une demande d'autorisation au CA est exigée.
Si 2 personnes sont bénévoles **pour un total d'au moins 12h**, 1 seule liste pour les 2 personnes peut être déposée par la responsable de la liste. La liste peut aller jusqu'à 80 articles, avec le dépôt gratuit et les maximums autorisés pour une liste de 80 articles. Un seul des 2 bénévoles peut bénéficier de la pré-vente le samedi à 8h, sauf si le total d'heures est supérieur à 16h = 12h + 4h (autorisation pour la pré-vente)